075-200075224-20211109-2021-95-CS-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



SEINE L' GRANDS LACS







DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

OBJET : DÉSIGNATION À LA CDRNM DE LA HAUTE-MARNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingtneuf octobre, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

Nombre des membres composant le Comité syndical	Sylvain BERRIOS, Valérie MONTANDON, Patrick OLLIER, François VAUGLIN
En exercice31	
	Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :
Présents à la Séance10	Josiane FISCHER, Denis LARGHERO,
Représentés par mandat9	Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :
Absents12	Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :
	Laurence COULON, Chantal DURAND

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

Régis SARAZIN

Étaient absents excusés :

Vincent BEDU, Christophe NAJDOVSKI, Sylvain RAIFAUD, Jean-Noël AQUA, Colombe BROSSEL, Dan LERT, Jérôme LORIAU, Jean-Michel BLUTEAU, Frédéric MOLOSSI, Magalie THIBAULT, Mohamed CHIKOUCHE, Jean-Pierre ABEL,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Philippe GOUJON donne pouvoir à Vincent BEDU
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
David ALPHAND donne pouvoir à Valérie MONTANDON
Célia BLAUEL donne pouvoir à François VAUGLIN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Sylvain BERRIOS
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Jean-Michel VIART donne pouvoir à Jean-Yves MARIN
Annie DUCHENE donne pouvoir à Régis SARAZIN

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BERRIOS a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) de la Haute-Marne a été créée par arrêté préfectoral n° 2999 en date du 12 novembre 2007. Elle concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans le département, des politiques de prévention des risques naturels majeurs.

La commission se compose, pour partie, de représentants élus des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics territoriaux de bassin situés en tout ou partie dans le département.

Conformément aux dispositions de l'article R.565-5 du code de l'environnement, la CDRNM a vocation à émettre un avis sur tout projet de schéma de prévention des risques naturels et leur exécution, sur la délimitation des zones de rétention temporaire des eaux de crue ou de ruissellement et des zones de mobilité d'un cours d'eau ou encore sur la délimitation des zones d'érosion, les programmes d'action correspondants et leur application.

Suite au renouvellement de la composition du Comité syndical de l'EPTB, il convient de désigner les représentants de l'EPTB au sein de cette Commission.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU la Loi 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

VU les articles R.565-5 et R.565-6 du Code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2999 en date du 12 novembre 2007 ;

CONSIDÉRANT que suite au renouvellement de la composition du Comité syndical de Seine Grands Lacs, il convient de désigner les nouveaux représentants de l'EPTB à la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) de la Haute-Marne ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

<u>Article unique</u> : **DÉSIGNE** comme représentants au sein de la Commission départementale des

risques naturels majeurs (CDRNM) de la Haute-Marne :

Titulaire : M. Jean-Yves MARIN Suppléant : M. Frédéric MOLOSSI

Le Président,

Patrick OLLIER

Ancien Ministre Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris